

FABRIQUE D'EGLISE

Fabrique Eglise Saint Vincent
à Mesvin

79022

Numéro de Fabrique : 85026

Numéro d'entreprise : 0211303216

BUDGET POUR L'EXERCICE 2021

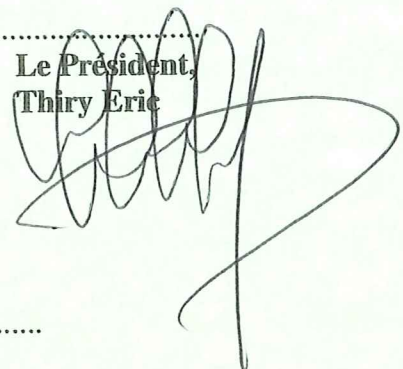
Transmettre simultanément
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)
et à chaque Administration Communale concernée.
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé
et à l'Administration Communale de Mons, le

Le Secrétaire,
Flament Yves



Le Président,
Thiry Eric



Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le

Reçu à l'Administration Communale de Mons, le

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

**FABRIQUE D'ÉGLISE FABRIQUE EGLISE SAINT VINCENT
à Mesvin**

Numéro BCE : 0211303216

ADRESSE OFFICIELLE DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de la Fabrique	FABRIQUE D'ÉGLISE Fabrique Eglise Saint Vincent
Rue et n°	Rue Brunehaut, 37
Code postal et localité	7022 Mesvin
Téléphone / GSM	
Adresse mail	

COORDONNÉES DES MEMBRES

Président du Conseil

Nom et prénom	Mr Eric Thiry
Rue et n°	Parc Saint Gobain, 43
Code postal et localité	7022 Mesvin
Téléphone / GSM	
Adresse mail	

Secrétaire du Conseil

Nom et prénom	Mr Yves Flament
Rue et n°	Parc Saint Gobain, 34
Code postal et localité	7022 Mesvin
Téléphone / GSM	
Adresse mail	

Trésorier

Nom et prénom	Mr Jean Peremans
Rue et n°	Rue Hauzeur , 7
Code postal et localité	7024 CIPLY
Téléphone / GSM	
Adresse mail	

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

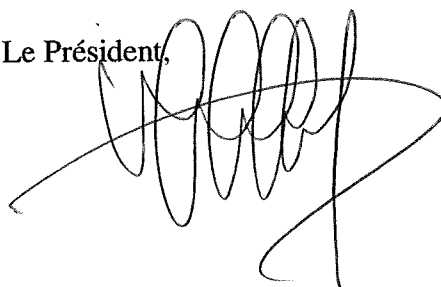
CHEZ LE TRÉSORIER

Fait le .26...../.....08./2020..... à Mesvin

Le Secrétaire,



Le Président,



CALCUL DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT PRÉSUMÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIF		PASSIF	
Boni du compte pénultième (2019)	21.079,58	Déficit du compte pénultième (2019)	
Boni du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00	Déficit du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00
Crédit inscrit à l'article 52 des dépenses du budget précédent (2020)		Crédit inscrit à l'article 20 des recettes du budget précédent (2020)	17.877,17
TOTAL A	21.079,58	TOTAL B	17.877,17
BONI PRÉSUMÉ : (A-B)	3.202,41	MALI PRÉSUMÉ : (B-A)	

Si A est plus élevé que B, la différence constitue un "Boni présumé"
à inscrire à l'article 20 des Recettes

Si B est plus élevé que A, la différence constitue un "Mali présumé"
à inscrire à l'article 52 des Dépenses

OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Motif des changements proposés

- Justification des dépenses reprises aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième.

- Justification des dépenses reprises aux articles 16 à 26 : base horaire (en 40ème).
Salaire suivant recommandation du secrétariat social

- Justification des travaux d'entretien.

- Justification des travaux extraordinaires.

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Allocations inscrites au budget de 2021 par la Fabrique 3	Allocations modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES				
Recettes ordinaires				
1. Loyers de maisons				
2. Fermage biens en argent				
3. Fermage en nature				
4. Rentes foncières (argent)				
5. Rentes en nature				
6. Revenus de fondations				
7. Revenus des fermages	142,87	138,00		
8. Intérêts de fonds hypoth.				
9. Intérêts en rentes État				
10. Intérêts Caisse d'Épargne		1,00		
11. Intérêts d'autres valeurs				
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière				
14. Produits des chaises		50,00		
15. Produits des troncs	12,19	50,00		
16. Droits inhum. et mariages		90,00		
17. Supplément communal	24.415,34	19.756,59	19744,59	
18. Excédent présumé de l'exercice courant				
18a. Quote-part trav. ONSS	758,16	875,00		
18b. Précompte profess. retenu				
Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	25.328,56	20.960,59	20948,59	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES				
Recettes extraordinaires				
19. Boni exercice précédent	24.694,93			
20. Boni présumé exercice précédent		3.202,41		
21. Emprunts				
22. Vente de biens				
23. Remboursement de capitaux				
24. Donations, legs				
25. Subsidés extr. commune				
26. Subsidés extr. Province				
27. Subsidés extraord. R.W.				
28. Autres				
28a. Solde subside ordinaire				
28b. Solde subside extraord.				
28c. Indemnité Assur. Trav.Extr				
28d. Recettes extraordinaires				
Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	24.694,93	3.202,41	3202,41	
RECAPITULATION				
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	25.328,56	20.960,59	20948,59	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	24.694,93	3.202,41	3202,41	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	50.023,49	24.163,00	24151,00	

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE I - DEPENSES				
Objets de consommation				
1. Pain d'autel		45,00		
2. Vin		35,00		
3. Cire, encens, chandelles		100,00		
4. Huile pour lampe ardente		110,00		
5. Eclairage	116,32	360,00		
6. Entretien des vases sacrés				
6a. Combustible chauffage	348,26	800,00		
6b. Eau	130,75	140,00		
6c. Combustible gaz naturel	560,28	860,00		
Entretien du mobilier				
7. Entretien ornements				
8. Entretien meubles église		50,00		
9. Blanchissage du linge		90,00		
10. Nettoyement église		60,00		
11. Autres :				
11a. Matériel d'entretien				
Autres frais nécessaire à la célébration du culte				
12. Achat ornements et vases				
13. Achat meubles & ustensile				
14. Achat linge d'autel				
15. Achat livres liturgiques	12,40	205,00		
Total CHAPITRE I - DEPENSES	1.168,01	2.855,00		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES				
Gages et traitements				
16. Traitement brut clerc				
17. Traitement du sacristain	5.688,96	5.920,00		
18. Traitement des chantres				
19. Traitement de l'organiste				
20. Organiste Intérimaire		105,00		
21. Traitement enfants choeur	35,00	20,00		
22. Traitement des sonneurs				
23. Traitement porte-croix				
24. Traitement du bedeau				
25. Charges nettoyeuse ALE				
26. Traitement nettoyeuse		120,00		
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	5.723,96	6.165,00		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	Le Conseil communal 5
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	5.723,96	6.165,00		
Réparations d'entretiens				
27. Entr. et répar. église	14.791,00	5.000,00		
28. Entr. et répar. sacristie		200,00		
29. Entr. et répar. cimetièrè				
30. Entr. et rép. presbytère				
31. Entr.rép.autres propriété				
32. Entr. et répar. orgue		1.000,00		
33. Entr. et répar. cloches	178,87	190,00		
34. Entr. et répar. horloge				
35. Indemnité au pasteur auxiliaire				
35a. Entr. et rép app.chauffage	1.108,76	1.340,00		
35b. Entr. et rép. extincteur	77,25	700,00		
35c. Entreprise de nettoyage				
Dépenses diverses				
36. Suppl. traitement curé				
37. Suppl. traitement vicaire				
38. Indemnité prêtre habitué				
39. Honoraires prédicateurs				
40. Abon. à Eglise de Tournai	244,00	244,00		
41. Remise allouée trésorier				
42. Remise allouée à l'Evêché				
43. Acquit ann. messes, etc..		40,00	20	
44. Intérêts des capitaux dus				
45. Papiers, plumes, encres	44,38	90,00		
46. Frais de correspondance	93,59	90,00		
47. Contributions		35,00		
48. Assurance incendie	1.267,85	1.400,00		
49. Fonds de réserve				
50. Décoration et embellissement de l'église				
50a. Charges sociales versées	2.795,90	3.150,00		
50b. Précompte profess. versé				
50c. Avantages sociaux bruts	910,24	950,00		
50d. Ass.Responsabilité Civile	432,50	350,00		
50e. Assurance Loi	35,00	200,00		
50f. Ass. R.C. objective				
50g. Médecine du Travail				
50h. SABAM	50,60	52,00		
50i. Frais Bancaires		60,00		
50j. charges emprunts				
50k. reprobél	22,00	22,00		
50l. Adresse Email Maintemance informatique		30,00		
Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	27.775,90	21.308,00	21296,00	

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

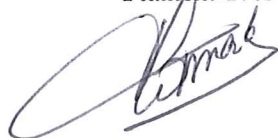
NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
Dépenses extraordinaires				
51. Déficit exercice précédent				
52. Déficit présumé exercice précédent				
53. Placement de capitaux				
54. Achat ornements, etc...				
55. Décoration & embel.église				
56. Grosses répar. église				
57. Grosses répar. cimetière				
58. Grosses répar. presbytère				
59. Grosses rép.autres propr.				
60. Frais de procédure				
61. Autres dépenses extraord.				
62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62a. Dép.ord. exerc. antérieur				
62b. Dép. ord. exerc.antérieur				
63. dép extr ant				
63a. Dép.extra.exerc.antérieur				
63b. Dép.extra.exerc.antérieur				
Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00		

RECAPITULATION				
CHAPITRE I - DEPENSES	1.168,01	2.855,00	2855	
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	27.775,90	21.308,00	21296	
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	28.943,91	24.163,00	24151	

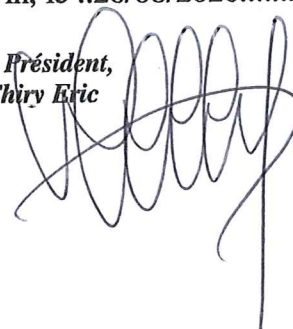
RECETTES	50.023,49	24.163,00	24151	
DÉPENSES	28.943,91	24.163,00	24151	
EXCÉDENT	21.079,58	0,00	0	

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à Mesvin, le ..26/08/2020.....

*Le Secrétaire,
Flament Yves*



*Le Président,
Thiry Eric*



Les autres Membres.

Jean PEREMANS
Trésorier



MATHIEU Claudy.



Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Fabrique Eglise Saint Vincent de Mesvin

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du, le trésorier a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2021 ;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

ARRETE :

Article 1^{er} : Le budget de la Fabrique d'église , pour l'exercice 2021, est arrêté par ...4..... voix pour, voix contre et abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	20.960,59 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	19.756,59 €
Recettes extraordinaires totales	3.202,41 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	3.202,41 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.855,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	21.308,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	24.163,00 €
Dépenses totales	24.163,00 €
Résultat comptable	0,00 €

Art 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément





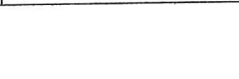
- Au Conseil communal de la Commune de Mons ;
- A l'Organe représentatif du culte reconnu. Diocèse de Tournai.

Art 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales
- un état détaillé de la situation patrimoniale
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires

- un relevé des célébrations culturelles privées prévues avec les tarifications d'application.

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives :

Le Secrétaire	FLORENT YVES		
Le Trésorier	J. PEREMANS		
Le Président	E. THIAJ		
Autre membre présent	MATHIEU claudy		
Autre membre présent	r		

20/08/2020

COMMUNE DE MESVIN - FABRIQUE D'EGLISE Saint Vincent

Exercice 2020 - Situation patrimoniale de la fabrique d'église.

Au 01 Janvier 2020, la fabrique possède les biens immobiliers suivant :

- Un terrain sis à 7022 Mesvin (chp de Mesvin) d'une contenance de 66a et 55ca, repris au cadastre section A n° parcellaire 220B
- Un terrain sis à 7022 Nouvelles (Petite Boussue) d'une contenance de 25a et 20ca, repris au cadastre section B n° parcellaire 95A
- Une église sise rue Brunchaut à 7022 Mesvin d'une contenance de 6a et 60 ca, reprise au cadastre section A n° parcellaire 128G
- En copropriété avec la ville de Mons, la parcelle 53052 section A n° 1282 située autour de l'église

Au 01 Janvier 2020, la fabrique possède les comptes financiers suivant :

- Belfius : Compte à vue n°BE24 0910 0972 0338 . Solde 1 526,83 €
- Belfius : Compte d'épargne réglementé n° BE11 0910 0972 1348 . Solde 8 769,52 €
- Belfius : Compte à vue n° BE86 0910 1182 6450 . Solde 77,21 €

Certifié sincère et véritable

26/08/2020 en réunion du conseil.

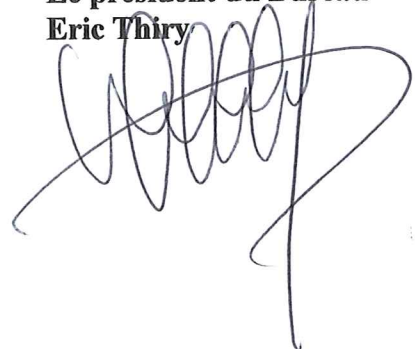
**Le trésorier,
Peremans Jean**



**Le secrétaire du Bureau
Yves Flament**



**Le président du Bureau
Eric Thiry**





Fabrique d'Eglise - Budget Année 2021

1. Données du calcul

Articles	Nom Prénom	Rémunération ordinaire annuelle	PFA	Double pécule
17. Sacristain 8 h. Date début quinquennale: 01/01/1983 Quinquennale: 4 Employé	HONOREZ, Josee Aglae	5.802,24	483,52	444,84

Taux de cotisations

Par l'employeur	Taux
Régime ouvrier	30.7 %
Régime employé	25.13 %
Cotisation vacances	10.27 %

Par le travailleur	Taux
Régime ouvrier	13.07 %
Régime employé	13.07 %

2. Dépenses

Rémunérations brutes par article

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
17.Sacristain	5.802,24	5.918,29

(1) Montants calculés en fonction des barèmes de l'année en cours.

(2) Montants du point (1) majorés à 2,00 % en prévision des probables indexations futures (à reprendre dans le budget).

Article 50: autres dépenses ordinaires

A) Charges ONSS + secrétariat social + précompte + cotisation spéciale

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
<i>1. ONSS Employeur</i>		
Régime employé	1.579,61	1.611,2
Régime ouvrier	0	0
<i>2. ONSS Travailleur</i>		
Régime employé	875,26	892,77
Régime ouvrier	0	0
<i>3. Frais secrétariat social</i>		
Occupation de 1 travailleur	549,14	560,12
<i>4. Précompte professionnel</i>	0	0
<i>5. Cotisation spéciale</i>	0	0
Total Article 50 A)	3.004,01	3.064,09

B) Avantages sociaux employés

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Prime de fin d'année	483,52	493,19
Double pécule de vacances	444,84	453,74
Total Article 50 B)	928,36	946,93



C) Avantages sociaux ouvriers

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Cotisation vacances	0	0
Total Article 50 C)	0	0

3. Recettes

Article 18 : autres recettes ordinaires

A) Charges sociales = quote-part travailleurs

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Somme des rubriques 2 et 5 de l'article 50 A	875,26	892,77

B) Précompte professionnel

	Montant année en cours (1)	Montant avec prévision (2) d'indexation
Rubrique 4 de l'article 50 A	0	0

